



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs

I. Introduction

1. Depuis la déclaration de son président sur la situation concernant le Rwanda en date du 14 octobre 1994, le Conseil de sécurité a proposé à plusieurs reprises de convoquer au moment opportun une conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui serait placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Dans la déclaration de son président sur la situation dans la région des Grands Lacs en date du 24 avril 1997 notamment, le Conseil, après avoir réaffirmé l'importance qu'il attachait à la tenue de cette conférence, me demandait de continuer à l'informer régulièrement de l'évolution de la situation dans la région.

2. Le présent rapport est présenté en application de cette déclaration du 24 avril 1997 ainsi que de diverses autres déclarations et résolutions, notamment les résolutions 1457 (2003) et 1493 (2003). On y trouvera, après un bref rappel du contexte, un compte rendu des développements qui ont précédé le lancement du processus préparatoire de la conférence, une description de l'organisation de la conférence telle que les pays concernés l'envisagent, un aperçu du rôle prévu pour la région et la communauté internationale, et une réflexion sur la marche à suivre.

II. Contexte

3. L'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs repose sur trois constatations majeures concernant la situation dans la région : premièrement, le conflit en République démocratique du Congo avait des dimensions régionales; deuxièmement, les peuples de la région des Grands Lacs sont si étroitement liés les uns aux autres sur les plans social, économique, culturel et linguistique que l'instabilité initiale provoquée dans un pays par des causes internes peut se propager rapidement jusqu'à créer une dynamique de conflits dans l'ensemble de la région; et troisièmement, c'est dans un cadre régional qu'il convient de chercher des solutions aux conflits et à l'instabilité de chacun des pays concernés.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



4. Outre le fait que le Conseil de sécurité s'est déclaré en faveur d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de nombreux pays de la région et au-delà, encouragés par les progrès importants accomplis par les processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo, ont récemment invité les Nations Unies et l'Union africaine à accélérer l'organisation de cette conférence. Celle-ci permettrait en effet de s'attaquer de manière globale aux causes profondes et interdépendantes des conflits de la région et de consolider la paix au plan national. Pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations ont engagé les Nations Unies et la Commission de l'Union africaine à redoubler d'efforts pour convoquer rapidement la conférence. Le Conseil exécutif de l'Union africaine réuni du 4 au 8 juillet 2003 à Maputo a réaffirmé l'appui de l'Union à la conférence proposée, exprimé sa satisfaction de constater que ses préparatifs avaient commencé et encouragé le Président de la Commission de l'Union africaine à poursuivre les efforts qu'il déployait avec les Nations Unies et les États de la région et à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir le processus préparatoire et contribuer ainsi au succès de la conférence [décision 45 (III)].

III. Les événements qui ont conduit à lancer le processus préparatoire

5. Les premiers pas concrets vers l'organisation de la conférence ont été faits en 1996 et 1997 quand j'ai demandé à mes Envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs d'étudier, entre autres idées, la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région. Soucieux d'accélérer ce processus, j'ai nommé en 1999 un Représentant spécial basé à Nairobi et l'ai chargé de consulter les dirigeants de la région sur la faisabilité, les objectifs et l'organisation de cette conférence.

6. Ces consultations ont été menées en étroite collaboration avec l'Union africaine par une délégation commune Nations Unies/Union africaine composée de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine. Suite à ces consultations, et sur la base d'un document de réflexion qui leur avait été présenté en 2001, les pays « du champ » – à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie – ont accepté la conférence internationale proposée. Ils ont souligné que cette conférence devrait être orientée vers l'action et axée sur des questions spécifiques, que la région devrait se l'approprier et que ses conclusions devraient favoriser une paix durable, la stabilité politique, un développement économique authentique et l'intégration régionale.

7. Les pays du champ ont lancé le processus préparatoire lors d'une réunion de leurs coordonnateurs nationaux qui s'est tenue à Nairobi les 20 et 23 juin 2003. À cette réunion, qui était placée sous la présidence conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, il a été décidé de réviser et d'actualiser le document de réflexion et de l'utiliser comme document de travail pendant le processus préparatoire. Cette réunion décisive a permis de déterminer quels seraient l'orientation future de la conférence et ses principaux éléments, notamment son calendrier, son architecture et ses thèmes.

IV. Organisation de la conférence

Objectifs et justification

8. Placée sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, la conférence visera à lancer un processus dans le cadre duquel les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs chercheront ensemble à dégager un accord sur un certain nombre de principes – relations de bon voisinage, stabilité, paix, développement, etc. – et définiront et mettront en oeuvre une série de programmes d'action en vue de mettre fin au retour cyclique des conflits et d'apporter à l'ensemble de la région une paix durable, la stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement. La conférence a pour objectif d'offrir une enceinte régionale qui facilitera l'adoption et l'application d'un pacte de stabilité, sécurité et développement articulé autour de quatre grands domaines : 1) paix et sécurité; 2) démocratie et bonne gouvernance; 3) développement économique et intégration régionale; et 4) questions humanitaires et sociales.

9. Bien que ce soit aux pays constitutifs de la région qu'il appartiendra de déterminer l'issue de la conférence, on peut dès maintenant envisager que le pacte de stabilité, sécurité et développement comprendra des déclarations de politique générale sur la paix et la sécurité régionales; des dispositions sur la bonne gouvernance et des mécanismes de protection des droits de l'homme; des projets de développement et d'intégration régionale dans des secteurs comme l'énergie, les transports, l'équipement et l'information; des politiques et des dispositifs en matière sociale et humanitaire (personnes déplacées, réfugiés, etc.); et des programmes de lutte contre les maladies endémiques. Il convient de souligner une fois de plus que ce sera aux pays constitutifs de la région qu'il appartiendra de décider les priorités et la teneur de tout accord qui pourrait être adopté par la conférence.

Participation

10. Le processus préparatoire sera le plus ouvert possible et l'on travaille actuellement à y inclure, outre les pays constitutifs de la région, un certain nombre de parties prenantes telles que les représentants de la société civile de ces pays, les pays voisins, les amis de la région et les partenaires internationaux de développement.

11. Les participants seront répartis en deux groupes de pays. Le premier groupe comprendra les six pays constitutifs de la région. À leur réunion de juin 2003 à Nairobi, les coordonnateurs nationaux désignés par les pays constitutifs de la région ont proposé d'inclure la Zambie dans leur groupe. Il est prévu que les membres du premier groupe participent sans restriction aux débats et présentent leurs propres positions; ils seront aussi les principaux signataires de tout accord ou déclaration issu de la conférence. Le deuxième groupe de pays sera composé d'observateurs. Le détail de leur rôle et de leurs attributions reste à préciser. Il comprendra les pays voisins, d'autres pays d'Afrique (Afrique du Sud, Angola, République centrafricaine, République du Congo, Éthiopie, Gabon, Mozambique, Namibie, Nigéria, Soudan, Zimbabwe) et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement. Quelques-uns des pays voisins ont souhaité jouer un rôle plus actif.

Structure

12. La conférence ne sera pas une manifestation unique mais un processus qui se déroulera en plusieurs étapes. Elle s'articulera autour d'un processus préparatoire qui devrait aboutir à deux réunions au sommet. Le processus préparatoire comprendra des réunions des comités préparatoires nationaux et du comité préparatoire régional ainsi qu'un certain nombre de réunions thématiques (organisations sous-régionales, femmes, jeunes).

13. *Réunions thématiques.* La réunion sur les organisations sous-régionales permettra de recenser les programmes et projets de chacune d'elles dans la région des Grands Lacs afin d'éviter les doubles emplois et de coordonner leur soutien à la conférence. Les réunions sur les femmes et sur les jeunes viseront à encourager la conférence à répondre aux préoccupations de ces deux catégories de la population. À cet égard, il a été tenu compte de la situation des femmes dans toutes les initiatives qui ont été prises au cours des derniers mois en vue de la conférence. Mon Représentant spécial a notamment travaillé en étroite collaboration avec ma Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement. Au cours de ses consultations avec les pays constitutifs de la région, mon Représentant spécial a invité ces derniers à prendre en compte la condition féminine et à faire en sorte que les femmes jouissent d'une véritable représentation à toutes les étapes du processus, en commençant par les comités préparatoires nationaux.

14. *Comités préparatoires nationaux.* Le principal objectif des comités préparatoires nationaux est d'aider leur gouvernement à formuler ses politiques et ses positions, d'examiner les propositions éventuelles et de mener des activités qui leur permettront de participer pleinement aux réunions du comité préparatoire régional.

15. *Comité préparatoire régional.* Trois réunions du comité préparatoire régional sont prévues. Elles accueilleront les comités préparatoires nationaux des pays constitutifs et leur principale fonction sera d'être l'instance où le travail des comités nationaux sera examiné et arrangé selon une perspective régionale. La première réunion du comité régional sera consacrée à un examen préliminaire des priorités établies par chaque comité national pour les quatre thèmes de la conférence. Ses deuxième et troisième réunions devraient permettre de rédiger, à partir de recommandations formulées dans le cadre de la première réunion, quatre documents concernant les quatre thèmes de la conférence. Ces documents seraient ensuite soumis aux deux sommets qui suivront le processus préparatoire.

16. *Les deux réunions au sommet.* Chacune des deux réunions au sommet sera précédée par une réunion des ministres des affaires étrangères. Le premier sommet devrait adopter une déclaration de principes dans laquelle seront définies des priorités. Le deuxième sommet, convoqué quelques mois plus tard, devrait adopter les plans d'action concrets établis par les comités interministériels permanents qui se réuniront entre les deux sommets. L'ensemble formé par la déclaration et les plans d'action constituerait le « pacte de stabilité, sécurité et développement ».

17. Après la conclusion de la conférence, on pourrait envisager de mettre en place un processus d'évaluation qui prendrait la forme de réunions périodiques entre les pays de la région, les partenaires de développement, l'Union africaine et l'ONU.

Projet de calendrier

18. On trouvera ci-dessous un calendrier provisoire des principales étapes du processus préparatoire au cours des prochains mois. Ce calendrier a été établi en tenant compte à la fois de la réunion des coordonnateurs nationaux qui s'est tenue à Nairobi en juin 2003 et de la situation actuelle sur le terrain dans la région :

- Novembre 2003 : achèvement de la mise en place des comités préparatoires nationaux;
- Décembre 2003 : réunion avec les organisations régionales;
- Décembre 2003 : première réunion du comité préparatoire régional;
- Janvier 2004 : réunion des associations féminines;
- Février 2004 : deuxième réunion du comité préparatoire régional;
- Date à préciser : festival de la jeunesse;
- Avril 2004 : troisième réunion du comité préparatoire régional;
- Mai 2004 : première réunion des ministres des affaires étrangères;
- Juin 2004 : premier sommet des chefs d'État en vue d'adopter des principes généraux et des directives;
- Après le premier sommet, une série de réunions des comités interministériels permanents et de la société civile sera chargée de traduire en politiques concrètes (programmes, projets et activités) les textes issus du processus préparatoire et du premier sommet;
- Date à préciser : deuxième réunion des ministres des affaires étrangères;
- Date à préciser : deuxième sommet des chefs d'État.

19. Le fait que ce calendrier soit si serré s'explique par l'objectif que l'on s'est fixé, à savoir de convoquer le premier sommet en juin 2004. Il importe que les acteurs régionaux voient dans ce premier sommet une étape majeure qu'ils sont en mesure d'atteindre dans un avenir relativement proche.

V. Appropriation par la région et partenariat international

Appropriation par la région

20. Il convient de réaffirmer ici l'importance qui s'attache à ce que les pays constitutifs de la région des Grands Lacs s'approprient l'ensemble du processus. Ce principe est conforté par l'engagement actif de l'Union africaine en tant que partenaire à part entière, ainsi que par l'engagement des pays voisins.

21. L'Union africaine, représentée par son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, a été associée à toutes les étapes du processus en tant que partenaire des Nations Unies. Les récentes consultations que mon Représentant spécial a eues avec le Président Joachim A. Chissano du Mozambique en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine et avec le nouveau Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, ont confirmé qu'il existe une volonté politique de renforcer ce partenariat.

22. En plus d'avoir nommé un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine a l'intention de déployer prochainement à Nairobi des fonctionnaires qui seront chargés de soutenir le processus et de renforcer encore la coopération au jour le jour avec l'ONU. Un autre aspect de ce partenariat entre l'ONU et l'Union africaine consiste à encourager et coordonner les contributions d'un certain nombre d'organisations et de programmes régionaux et sous-régionaux d'Afrique, tels que la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Communauté économique des États d'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Banque africaine de développement et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

23. Après avoir consulté les chefs d'État des pays constitutifs de la région, mon Représentant spécial a consulté les pays voisins avec le représentant de l'Union africaine. En 2002 et 2003, la délégation commune ONU/Union africaine s'est rendue en Afrique du Sud, en Angola, au Gabon, au Mozambique, en Namibie, en République du Congo, en Zambie et au Zimbabwe. Il ne lui a pas été possible de consulter les autorités de la République centrafricaine du fait que ce pays traversait une crise politique au moment de sa visite. D'autres pays voisins et amis, à savoir l'Éthiopie, le Nigéria et le Soudan, seront consultés dans un avenir proche. Les pays consultés ont souscrit sans réserve au projet de conférence internationale et souligné qu'il y avait urgence. Ils ont tous souhaité être invités à la conférence.

Partenariat international

24. Il ne faut pas seulement faire en sorte que la région s'approprie ce processus, il faut aussi obtenir l'appui de la communauté internationale. Si la responsabilité principale de la consolidation de la paix et du rétablissement de la stabilité, de la sécurité et du développement revient bien aux gouvernements de la région, la communauté internationale n'en a pas moins le devoir de les aider à tous les niveaux, comme elle l'a déjà fait et comme elle le fait encore dans d'autres régions du monde. La conférence internationale représente une occasion unique de réaliser cet objectif.

25. Les pays constitutifs de la région ont souscrit au principe d'une forte participation de la communauté internationale à l'ensemble du processus. Le Conseil exécutif de l'Union africaine réuni à Maputo en juillet 2003 a lancé un appel urgent à la communauté internationale, et plus particulièrement aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour qu'ils offrent leur appui et apportent une aide politique, diplomatique, technique et financière à la préparation, à la tenue et au suivi de la conférence internationale en vue d'en assurer le succès [décision 45 (III)].

26. Le Canada est en train d'organiser la création spontanée d'un Groupe des Amis de la région des Grands Lacs qui aura pour objectif de trouver une formule permettant de coordonner l'appui politique, diplomatique et technique à fournir à la conférence. Soucieux d'aider à mobiliser l'appui de la communauté internationale, mon Représentant spécial s'est rendu auprès de plusieurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux (Banque mondiale, Canada, Commission européenne, Commonwealth, États-Unis d'Amérique, Fonds monétaire international, Organisation internationale de la Francophonie et Suisse). Il a

également l'intention de se rendre dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie. Le concours de la communauté internationale est indispensable pour assurer le succès de la conférence et mettre en oeuvre ses décisions, qui renforceront à la fois les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi et la stabilité, la sécurité et le développement de la région des Grands Lacs dans son ensemble.

27. Pour ce qui est du système des Nations Unies, il importe que ses différentes composantes coordonnent leur contribution au processus préparatoire de la conférence. Pour cela, mon Représentant spécial agit en coordination avec les organismes concernés des Nations Unies par l'intermédiaire du comité directeur interinstitutions qu'il a créé à Nairobi, et il entretient des rapports étroits avec le Bureau des Nations Unies au Burundi et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents du PNUD dans les pays constitutifs de la région. Des rapports intérimaires seront présentés périodiquement au Conseil afin de le tenir informé et d'assurer son implication active dans le processus.

VI. Observations

28. J'estime que les conditions sont maintenant réunies pour que les préparatifs de la conférence se poursuivent comme prévu. Il existe dans la région une dynamique nouvelle sur laquelle nous devons nous appuyer : un gouvernement de transition est en place en République démocratique du Congo; le processus de paix au Burundi continue d'avancer dans la bonne direction; et des élections générales ont eu lieu au Rwanda. Il s'ensuit que la tenue de la conférence renforcerait indubitablement les processus de paix nationaux, en particulier en République démocratique du Congo et au Burundi, et ajouterait une dimension régionale à la consolidation de la paix, de la sécurité, du développement économique et de l'intégration régionale dans l'ensemble de la région.

29. Comme dans toutes les entreprises de ce genre, cependant, il faudra affronter un certain nombre de défis et de contraintes internes et externes. Le rythme des progrès accomplis dans les domaines énumérés ci-après risque d'avoir des répercussions sur la durée de l'ensemble du processus, y compris sa phase préparatoire et la tenue des deux sommets : évolution des processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi; coordination des acteurs internationaux qui soutiennent le processus, y compris les organismes des Nations Unies; rapidité avec laquelle les pays constitutifs de la région mettent sur pied leurs comités préparatoires nationaux ou appliquent les décisions et les conclusions des trois réunions du comité préparatoire régional; et ampleur des moyens financiers, techniques et humains engagés. Il importe à cet égard que le Bureau de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs soit doté de ressources adéquates pour faire face à la charge de travail croissante qui a accompagné le lancement du processus préparatoire et pour procéder sans retard aux préparatifs de la conférence.

30. Pour assurer le succès de la conférence, j'engage les pays constitutifs de la région à se concentrer sur les priorités de la conférence afin d'élaborer des politiques, des programmes, des projets et des activités concrets et réalistes dans les quatre domaines thématiques proposés. J'ai l'intention d'inviter la communauté

internationale à s'engager politiquement en faveur de la conférence et à lui apporter son soutien financier; de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine à la réalisation des objectifs de la conférence; d'améliorer la coordination des concours apportés à la conférence par les institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies; et d'informer régulièrement le Conseil de sécurité de l'état d'avancement des préparatifs de la conférence.

31. De son côté, il importe que le Conseil de sécurité exprime à nouveau son engagement en faveur de la conférence et l'appui politique sans réserve qu'il lui accorde; exhorte tous les acteurs qui ont engagé des démarches similaires dans la région des Grands Lacs à travailler en étroite coordination avec mon Représentant spécial; et invite les partenaires de développement à fournir un appui politique et diplomatique, des moyens financiers et des ressources humaines à la hauteur des besoins d'une conférence internationale de cette nature et de cette envergure.
